

N°24-RA

Arrêté fixant la liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe - Session 2025

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Vu l'arrêté n°24-KD du 5 août 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe - Session 2025,

Vu l'arrêté 24-OU du 4 décembre 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe - Session 2025

Vu l'arrêté n°24-OV du 4 décembre 2024 fixant la date et les lieux des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe - Session 2025

Arrête

Article 1 : Liste des correcteurs

La liste des correcteurs des épreuves écrites de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe est fixée comme suit :

- Madame Nolwenn COUNY, Directrice d'un service des sports au sein d'une commune,
- Monsieur Guillaume DAURES, Responsable du Pôle Sport et Sport-Santé au sein d'un Conseil départemental.

Article 2 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est en outre publié sur le site internet du CDG31.



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ